



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 septembre 2004  
Français seulement

---

## Cinquante-neuvième session

Point 39 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international**

## **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : deuxième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Rectificatif**

#### **Paragraphe 35 et 36**

*Substituer* au texte actuel :

35. Un des résultats du Sommet du G-8, tenu à Sea Island en Géorgie (États-Unis) en juillet 2004, qui devrait servir les intérêts des pays africains, a été la décision prise par les dirigeants des pays du G-8 de prolonger jusqu'au 31 décembre 2006 l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), de fournir le financement nécessaire pour mener à bien ce projet en apportant au besoin une aide complémentaire, et d'envisager l'adoption de mesures propres à aider les pays les plus pauvres à assurer la viabilité de leur endettement<sup>2</sup>. L'augmentation des ressources fournies au titre de l'initiative qui en résulterait pourrait contribuer à alléger encore la dette de certains des pays actuellement bénéficiaires et à étendre l'Initiative aux pays qui n'ont pas encore atteint le point de décision. Les pays africains appartenant à cette dernière catégorie sont le Burundi et les Comores, la Côte d'Ivoire (qui a atteint le point de décision au titre de l'Initiative initiale mais pas encore au titre de l'Initiative renforcée), le Congo, le Libéria, la République centrafricaine, la Somalie, le Soudan et le Togo. Dans le cadre des arrangements existants, 23 des 27 pays remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier d'un allègement de leur dette au titre de l'Initiative PPTE se trouvent en Afrique : 11 d'entre eux ont atteint le point d'achèvement, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le

---

\* A/59/150.



Sénégal, et 12 autres ont atteint le point de décision, à savoir le Cameroun, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, Madagascar, le Malawi, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone, le Tchad et la Zambie.

36. Pour nombre de pays africains bénéficiant de l'Initiative PPTE, le fait d'avoir atteint le point d'achèvement n'a pas apporté le niveau d'endettement acceptable tant espéré. Cela s'explique essentiellement par le fait que le montant de la remise dont un pays a besoin pour atteindre un tel niveau est fondé sur des hypothèses en matière de croissance et d'exportations qui se sont révélées trop optimistes. Qui plus est, l'augmentation inattendue des coûts d'importation, du pétrole par exemple, n'a pas été prise en compte dans l'analyse de la viabilité de l'endettement. On préconise de plus en plus l'adoption d'un nouveau cadre d'analyse de cette viabilité qui, outre qu'il s'appuierait sur des projections raisonnables concernant la croissance et les exportations, devrait prendre en considération certains facteurs, tels que l'accès limité à un mécanisme international de financement d'urgence à des conditions abordables, et tenir plus expressément compte de l'impact du service de la dette sur les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier ceux concernant la réduction de la pauvreté.

#### *Notes*

- <sup>2</sup> Voir la déclaration des dirigeants des pays du G-8 sur la viabilité de la dette pour les pays les plus pauvres, 10 juin 2004 (<<http://usinfo.state.gov/ei/Archive/2004/jun/10-625276.html>>).